

PLANTER ET VALORISER DES CHÂTAIGNIERS (DE VARIÉTÉS LOCALES)

Enjeux : Vous êtes agriculteur et vous souhaitez diversifier votre activité et/ou planter des châtaigniers ayant un intérêt patrimonial et pour la biodiversité, alors n'hésitez pas à participer à cette formation !

Décembre 2025 ou janvier 2026 (la date sera précisée plus tard aux inscrits)

9h30 - 17h30 Durée : 7 h

Morbihan (le lieu sera précisé plus tard aux inscrits)

Objectifs :

- Connaître l'histoire liée au châtaignier en Pays de la Loire et dans le Morbihan et les enjeux de préservation des variétés locales.
- Connaître les perspectives d'aménagement et de valorisation des châtaigniers.
- Être capable de concevoir un projet de plantation et/ou de rénovation de châtaigniers sur son exploitation.

Programme :

Matin :

- Histoire du châtaignier et de la castanéiculture (production de châtaignes) en Pays de la Loire et dans le Morbihan.
- Présentation du châtaignier, sa biologie, ses fruits (châtaigne, marron)
- Les différentes façons d'intégrer le châtaignier sur sa ferme : alignement d'arbres, verger...
- L'itinéraire technique : méthodes de plantation, variétés, greffage, entretien, récolte des châtaignes.
- Repères de coût d'implantation et temps de travail.

Après-midi :

- Observation de châtaigniers greffés.
- Marché de la châtaigne, potentiel de valorisation.
- Témoignage d'un agriculteur qui a initié un projet de castanéiculture sur sa ferme. Observation de produits transformés.
- Aides techniques et financières...
- Echanges sur les projets de chacun et recueil des attentes pour la suite.

Experts-témoins :

- Pierre-Yves Marquis, Chargé d'étude bocage et agroforesterie, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage
- Benoît Huntzinger, Agriculteur qui a démarré un projet de castanéiculture sur sa ferme.

Animateur :

Franck GUILLOUZOUIC, technicien de l'association Humus Fructus



Inscription dès que possible

En complétant [le formulaire en ligne](#)
(cliquer sur le lien)

Public : agriculteurs, porteurs de projets.... ouvert à tous

Prérequis : aucun

Tarif : vous sera précisé plus tard

Repas : chacun apporte son repas

Equipements : prévoir des bottes

Modalités d'évaluation :

- Bilan en fin de formation pour évaluer ce que les participants ont retenu et leur satisfaction (remplissage d'un questionnaire et tour de table).

Une attestation de formation sera délivrée aux participants.

Aides financières pour la formation :

Crédit d'impôt formation :

Bien que prolongé à plusieurs reprises, à ce jour, aucune nouvelle prolongation du dispositif n'a été annoncée. Jusqu'au 31/12/2024, il y avait un crédit d'impôt formation (83,16 €/jour de formation plafonné à 40 heures/an en 2024). Montant multiplié par 2 en 2024 (soit 166,32€) pour les entreprises de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros.

Aide au remplacement :

- Le remplacement est possible le jour de la formation ou dans les 3 mois qui suivent.

Une aide de **123 € par jour de remplacement** (7 h) avec proratisation de l'aide si remplacement inférieur à 7 h. Aide du fonds régional de développement agricole.

Crédit d'impôt remplacement :

Possibilité d'avoir un crédit d'impôt remplacement de 80% des dépenses engagées, dans la limite de 17 jours/an (durée incluant formation, vacances et maladies) (règle 2024) - en attente de vote du plan de loi de finances pour 2025.

[Plus d'informations sur l'aide et le crédit d'impôt remplacement](#)

Si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins spécifiques (aménagements...), contactez la personne contact (page 1) dès que possible et au moins une semaine avant la formation.

CRAPAL Conservatoire des races Animales en Pays de la Loire,
55 La Moutonnaire, 44260 PRINQUIAU
contact@crapal.fr 02 40 56 60 00 <https://crapal.fr/>
Agrément de formation n° 52440766544

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délivrée par

ATALIA
CERTIFICATION

Avec le soutien financier de



La Région soutient les races et variétés locales

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
• ACTIONS DE FORMATION

MAJ juin 2025